

COMMUNE  
de  
SAINT MARTIN DU MONT  
Département de l'Ain

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 5 décembre 2022 à 20 H**

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE**

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre à 20 H 00, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY, maire.

**Date de la convocation du conseil municipal** : 28 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Nombre de conseillers présents** : 18

**Etaient présents** : FONTAINE Christian - PERROTIN Patrice - CÔTE Cécile - SOULARD Anne - VIEUDRIN Pascal - BEAUDET Florence - FALAISE Jean-Jacques - DALLY Florian - BOUDET Valérie - Malfart Frédéric - TOURNAYRE Olivier - VUILLOT Barbara - CHAUVEAU Emmanuelle - GROBON Delphine - DELORME Bertrand - LEGOUGE Françoise - MAITRE Fabrice

**Absents Excusés** : - TREIBER-FERBER Edna

**Procurations** : sans objet

**Secrétaire de séance** :

Monsieur Pascal VIEUDRIN a été désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour.

Pour information, conformément à l'article L 2322-2 du CGCT, madame le maire a décidé au virement de crédits du compte des dépenses imprévues d'investissement, comme évoqué lors du précédent conseil municipal, pour l'achat de logiciels ressources du plan de relance numérique, soit une demande de subvention faite sur 500 € T.T.C. en sus du matériel, (dossier datant de 2021) et participation de l'Etat de 50 % .

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 020 : dépenses imprévues d'investissement	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2051-332 : Vidéos projecteurs : école et mairie	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL 20 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Pour information, suite à l'autorisation de mise en vente du tractopelle CASE et du tracteur RENAULT, le conseil est informé de la vente de ces deux véhicules au prix de :

- Tractopelle à la Sté PLR véhicules spécifiques pour 15 050 € et 2 709 € de commission à la plateforme de vente aux enchères AGORASTORE
- Tracteur RENAULT à la Sté GIRARD pour 2 400 €.

**VIREMENT de CRÉDITS : Délibération Modificative n°3 (DM n°3) (BUD051222-11)**

Christian FONTAINE, maire-adjoint en charge des finances, fait part au conseil municipal que la commission de finances s'est réunie avant la séance du conseil. Le budget primitif 2022 a été voté le 11 avril 2022. Des ajustements de crédits sont à faire, pour cela une Délibération Modificative est à prendre, il présente les différentes modifications à apporter.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636 : Vêtements de travail	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228 : Divers	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	20 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6415 : Indemnité inflation	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	6 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	28 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	28 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0531 : Indemnités	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 900,00 €</b>	<b>28 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> INVESTISSEMENT</b>				
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	5 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )	5 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1323 : Départements	0,00 €	13 926,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1313 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 926,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	13 926,00 €	0,00 €	13 926,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-336 : Aménagement sécuritaire : Stade de football et Tennis	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-337 : Construction restaurant scolaire	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-205 : POTEAUX INCENDIE	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-336 : Aménagement sécuritaire : Stade de football et Tennis	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578 : Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000,00 €	5 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-337 : Construction restaurant scolaire	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>16 300,00 €</b>	<b>30 226,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 926,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>13 926,00 €</b>	<b>13 926,00 €</b>	<b>13 926,00 €</b>	<b>13 926,00 €</b>

## TARIFS COMMUNAUX 2023

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'après étude avec la commission de finances, il est proposé d'augmenter les tarifs à raison de 2 %, et 5 % pour les indemnités de déneigement. Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve les tarifs suivants :

### TARIFS LOCATION SALLE des FETES

(DEL 051222-53)

	Associations de St Martin du Mont	habitants de St Martin du Mont	Locations extérieures à la commune	Entreprises de St Martin du Mont	Entreprises extérieures
<b>Salle complète (WC, cuisine, bar)</b>					
vin d'honneur	255,00 €		357,00 €	255,00 €	357,00 €
banquet-repas-mariage	490,00 €		663,00 €	490,00 €	663,00 €
concours	255,00 €		357,00 €	255,00 €	357,00 €
réunion	gratuit	pas de location	357,00 €	250,00 €	350,00 €
<b>Bar + sanitaires</b>					
vin d'honneur	gratuit	102,00 €	133,00 €	102,00 €	133,00 €
réunion	gratuit	102,00 €	133,00 €	102,00 €	133,00 €

Maintien des tarifs

<b>SONO</b>		
	PRIX	caution
ASSOCIATIONS / ENTREPRISES de la COMMUNE	gratuit	500,00 €
ASSOCIATIONS / ENTREPRISES EXTERIEURES de la COMMUNE	50,00 €	500,00 €

Maintien des tarifs

<b>ECRAN avec VIDEO PROJECTEUR</b>		
	PRIX	caution
ASSOCIATIONS de la COMMUNE	gratuit	500,00 €
HABITANTS/ ENTREPRISES de la COMMUNE	25,00 €	500,00 €
PARTICULIERS/ ASSOCIATIONS / ENTREPRISES EXTERIEURES de la COMMUNE	50,00 €	500,00 €

Pas de prêt ou location de la sono aux particuliers

### TARIFS LOCATION SALLE DU FARGET

(DEL 051222-54)

		TARIFS
associations locales	réunions-assemblée	
	banquet	151,00 €
particulier local	vin d'honneur	80,00 €
	banquet-repas	151,00 €
	jeune avec responsable majeur	151,00 €
sociétés extérieures	réunions/vin d'honneur	151,00 €
	banquet	293,00 €
particulier extérieur	vin d'honneur	151,00 €
	repas	293,00 €

### TARIFS LOCATION SALLES OCÉANE et GRENADINE

(DEL 051222-55)

<b>TARIFS SALLE OCEANE et GRENADINE pour Associations Extérieures : stage</b>		
		TARIFS
salle océane	1 jour	71,00 €
	1 week-end	123,00 €
	1 semaine	327,00 €
salle Grenadine	1 jour	41,00 €
	1 week-end	71,00 €
	1 semaine	164,00 €

## TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

(DEL 051222-57)

CONCESSIONS CIMETIERE	
	TARIFS
Concessions	
une tombe = 2m <sup>2</sup> (2m <sup>2</sup> 42)	
durée 15 ans	163,00 €
durée 30 ans	224,00 €
Concessions Columbarium	
durée 15 ans	459,00 €
durée 30 ans	612,00 €

## CONCESSIONS CIMETIERE

Concession en cavurne = 1m <sup>2</sup>	
durée 15 ans	82,00 €
durée 30 ans	112,00 €

## INDEMNITÉS de DÉNEIGEMENT

(DEL 051222-56)

INDEMNITES DENEIGEMENT		
	l'heure	TARIFS
chauffeur/tracteur/lame/gas-oil	TTC	79,00 €
chauffeur/tracteur/gas-oil	TTC	74,00 €
location tracteur seul	TTC	53,00 €

## TARIF CAUTIONS SALLE des FETES

Maintien du montant des cautions

TARIF CAUTION LOCATION		MONTANT
salle des fêtes		1 300,00 €
salle du farget (association)		400,00 €
salle du farget (particulier)		800,00 €
salle océane ou grenadine		500,00 €

### GRAND BOURG AGGLOMÉRATION :

- Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et fixation des attributions de compensation définitives 2023 (DEL 051222-58)

Le 3 octobre 2022, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la modification du périmètre d'intérêt communautaire de la voirie à la faveur de l'examen d'une délibération cadre afférente à cette compétence.

- que la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) avait été saisie le 29 août 2022, par le Président de Grand Bourg Agglomération suite au vote d'orientation de la réunion de la conférence des maires le 13 juin 2022. Elle devait évaluer l'incidence financière de la restitution des charges de ces voiries de proximité à 41 communes qui avaient transféré la compétence voirie au sein de leur ancienne communauté de communes.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie lundi 10 octobre 2022 afin de fixer le montant des charges qui seront restituées aux 41 communes concernées.

Ces charges correspondent aux droits de tirages 2022 auxquels s'ajouteront pour l'année 2023 seulement les éventuels reliquats 2022 (droit de tirage non consommé).

Par ailleurs, la CLECT propose de verser ces montants via des attributions de compensation en investissement (ACI). Il est précisé que ces crédits pourront être utilisés pour d'autres domaines que la voirie.

Ce rapport a été adopté à la majorité (35 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions), ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil Communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2023.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes :

- La première consiste en l'approbation, au plus tard le 31 décembre 2022, du rapport à la majorité qualifiée des communes membres, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

- Puis, le Conseil Communautaire délibérera sur la fixation libre des AC (majorité des deux tiers requise) le 6 février 2023. Après ce vote, les conseils municipaux intéressés par les AC fixées librement devront se prononcer par délibérations concordantes sur le montant des AC « libres » avant le 6 mai 2023.

- Si les délibérations communales sont concordantes, le Conseil Communautaire de fin d'année 2023, fixera le montant des AC définitives 2023.

Pour l'heure, il est demandé d'approuver l'ensemble du rapport de la CLECT du 10 octobre 2022. (*rapport en pj de la convocation*).

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents :

- Adopte le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération qui détermine l'évaluation des charges, correspondants aux droits de tirage, restituées aux 41 communes concernées du fait de la modification du périmètre d'intérêt communautaire de la voirie.

- Convention de gestion du service « périscolaire » accueil du matin et du soir années scolaire 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2024 (*DEL 051222-59*)

Par délibération en date du 6 juillet 2020 le conseil municipal a autorisé Mme le maire à signer une convention de gestion du service « périscolaire » accueil du matin et du soir pour les années scolaires 2019-2020, et 2020-2021 soit du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2021.

En effet, madame le maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, la gestion et l'animation du centre de loisirs « Bulles de sourires » de compétence communautaire, a été confiée par marché public conclu entre la Communauté d'Agglomération et l'ADSEA du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 juillet 2020, lequel a été reconduit du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 août 2021, intégrant également la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (avant et après l'école).

Une nouvelle convention est à intervenir pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 31 août 2024.

Le versement effectif sera calculé sur la base d'une estimation du coût réel de la prestation à partir des données chiffrées par le gestionnaire, titulaire du marché.

Il y a lieu de délibérer en ce sens.

Pour information, à l'heure actuelle, malgré les relances de la commune, aucun versement n'a été demandé pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2021, par Grand Bourg Agglomération.

(*convention en pj de la convocation*)

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et vote à main levée, 17 pour et 1 abstention :

- Approuve les termes de la convention à intervenir entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse pour la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (atelier péri scolaire avant et après l'école) par le Centre de Loisirs « Bulles de Sourires » telle que présentée en annexe, pour une durée de deux ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2024.

- Autorise madame le maire à signer ladite convention et tout document afférent.

#### **PERSONNEL COMMUNAL :**

- Modification du tableau des emplois (*DEL 051222-60*)

Madame le maire informe le conseil municipal qu'une diminution du temps de travail a été demandée par l'agent, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, en charge de la confection des repas et la gestion des commandes du restaurant scolaire, suite à la lourdeur des tâches confiées, notamment le ménage après le repas. Ses nouveaux horaires seraient de 7 H 30 à 14 H 30.

Temps de travail actuel annualisé sur l'année scolaire soit 26 H 10 (37 semaines), il y a lieu de supprimer le poste à 26 H 10 et de créer le poste à raison de 22 H 50.

Il y a lieu de créer un emploi pour la partie ménage soit de 14 H 30 à 15 H 30.

D'autre part, madame le maire informe le conseil municipal que depuis le début de l'année scolaire en moyenne 135 repas par jour et par semaine sont servis avec certains jours 148-150 convives. Compte tenu de cette augmentation, afin d'améliorer le service et le dressage des tables pour le 2<sup>nd</sup> service une personne supplémentaire est nécessaire soit de 11 H 45 à 13 H 30.

De ce fait, il est proposé de créer un emploi sur un temps de travail de 15 H par semaine soit 11 H 50 annualisé, soit 11 H 45 à 15 H 30, soit environ 400 H de plus.

SITUATION ACTUELLE			
	HORAIRES ANNUALISES	HORAIRES TRAVAIL EFFECTIF	NOMBRE HEURES ANNUELLES
Restaurant scolaire : confection repas, menus, commandes et ménage	26 H 10	32 H	1 184 H

PROPOSITIONS				
GRADE		HORAIRES ANNUALISES	HORAIRES TRAVAIL EFFECTIF	NOMBRE HEURES ANNUELLES
adjoint technique principal 1ère classe	Restaurant scolaire : confection repas, menus, commandes et ménage vacances	22 H 50	28 H	1 046 H
adjoint technique	Restaurant scolaire : aide au service, vaisselle et ménage	11 H 50	15 H	540 H



Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de madame le maire de supprimer
  - l'emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 26 H 10 par semaine au 07.01.2023
- Accepte la proposition de madame le maire de création
  - de l'emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 22 H 50 par semaine au 07.01.2023 en charge de la confection des repas, gestion des commandes et préparation des menus.
  - de l'emploi d'adjoint technique à raison de 11 H 50 par semaine au 01.01.2023 en charge du service des repas, de la mise en place des tables et du nettoyage des locaux, ouverture de ce poste aux contractuels.
- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.
- Autorise madame le maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

#### **ENTRETIEN et TONTES ESPACES VERTS**

Une demande de devis a été faite auprès de différentes entreprises. Madame le maire rappelle l'origine du dossier, maintenir un état de propreté suffisant dans les hameaux. Une discussion s'ouvre notamment sur le coût élevé des devis, le conseil municipal décide de reporter sa décision afin d'approfondir la réflexion.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC : modernisation éclairage public, 18 points commande salle des Fêtes**

Christian FONTAINE donne connaissance de l'avant-projet sommaire transmis par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication pour la modernisation d'éclairage public, comme évoqué lors de précédentes réunions, pour 18 points relevant de l'armoire de commande de la salle des fêtes  
Le plan de financement s'établirait ainsi :

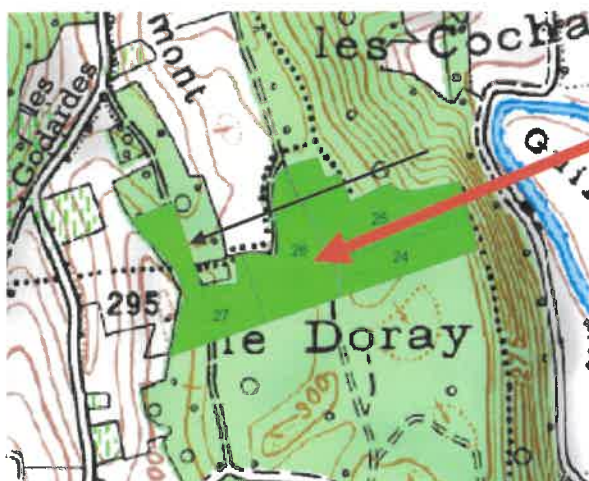
Montant des travaux TTC	24 200.00 €
Soit H.T	20 166.67 €
Dépense subventionnable	10 980.00 €
Participation du Syndicat	6 588.00 €
Fonds de compensation de la TVA	3 969.77 €
Dépenses à la charge de la Commune (article 65548 en fonctionnement) (appel de fonds 85 % 5 804.87 €)	6 829.26 €
Total	24 200.00 €

Une nouvelle proposition d'avant-projet définitif devrait être faite avec l'installation de platines. L'objectif étant de garder la luminosité aux abords de la salle des fêtes et dans la rue.

Anne SOULARD demande ce qui peut être fait dans les salles communales, comment réduire la consommation. Une étude sera faite en priorité sur les bâtiments de l'école où à ce jour il a été décompté 209 points lumineux.

- **OFFICE NATIONAL des FORETS : programme coupe parcelle n°26 Confranchette (DEL 051222-61)**

Dans le cadre de la gestion des bois communaux confiée à l'ONF, il est proposé d'inscrire pour l'année 2023 la parcelle n°26 à Confranchette en vue de la vente avec mise en concurrence et délivrance aux affouagistes.



Suite à échange avec Monsieur TISSOT de l'ONF, la parcelle 26 est à demander pour le programme des coupes 2023, les parcelles 19 et 20 étant sur Gravelles.

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation					
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unille mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance	
19	IRR	119	1,8	2023	2024	ONF-RE - Retard exploitation	2025						
20	IRR	120	1,8	2023	2024	ONF-RE - Retard exploitation	2025						
26	IRR	87	1,5	2022	2023	Retard des affouagistes		<input checked="" type="checkbox"/>					X

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-dessus
- Délivrance des bois d'affouages sur pied

Pascal VIEUDRIN donne un bref compte rendu de la réunion du samedi 3 décembre avec les affouagistes de Confranchette et les garants.

### TRAVAUX DIVERS

Patrice PERROTIN, maire-adjoint en charge des travaux, informe le conseil municipal des différents travaux réalisés ou en cours :

- pose du radar pédagogique : fonctionne suite à l'installation photovoltaïque ;
- Syndicat des Eaux Ain Veyle Revermont :
  - o les travaux sont pratiquement terminés chemin de la Combe Baron à Salles et devraient commencer chemin de la Petite Montagne ;
  - o les travaux suivants ont été retenus pour 2023 : à Salles les Gallatières et chemin du Pavillon, chemin du Peloux en direction de la Vavre ;
- sel de déneigement : sera livré. Une protection du mur a été réalisée en goudron ;
- décorations de Noël : les guirlandes en LED ont été installées et un sapin mis devant la mairie ;
- élagage de 3 chemins à Gravelles avec l'aide d'un conseiller municipal et d'un habitant ;
- dos d'âne devant l'école, celui étant cassé il sera enlevé ;
- une réflexion est faite sur l'achat d'une mini-pelle avec remorque ;
- une attache remorque devra être installée sur le camion ;
- Soblay : l'écoulement des eaux pluviales sera réalisé devant la maison « chemin de Plamont »
- Eurovia : suite à l'intervention de l'entreprise sur le Point à Temps Automatique, et aux problèmes constatés, un envoi en recommandé sera fait ;

Fibre optique :

Christian FONTAINE informe le conseil municipal que 2 acteurs interviendront sur la commune :

- CIRCET pour la partie amont : pose des armoires. Il est rappelé que la commune est divisée en 4 zones, avec pose d'une armoire chemin du Pavillon à Salles, une vers le stade pour la desserte de la Zone d'Activités et le Mollard, le Multy, et deux armoires au village vers la Patte d'Oie.
- EIFFAGE pour la partie adressage : 1243 lignes ont été identifiées au lieu de 1019.

### DOSSIERS d'URBANISME

Dossiers d'urbanisme pour la période du 19/10/2022 au 28/11/2022

Bertrand DELORME conseiller municipal délégué à l'urbanisme donne connaissance des différents dossiers.

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
Déclaration préalable						
DP	FORGET Cyrille	385 route du Farget	Clôture			en cours d'instruction
DP	GAGNIEUX Cédric	830 C route du Pied de la Côte	Piscine + pool house			en cours d'instruction
DP	DURANTE Jean-Claude	80 chemin de la Croix de la Dent	Pose d'une marquise + régul pompe à chaleur			en cours d'instruction
DP	DIDIER Jérôme	855 route de Salles	Création d'ouverture pour pose d'un portail d'atelier			en cours d'instruction
DP	GEOFFRAY François et GUILLOT Mélissa	325 chemin de la Croix de la Dent	Modification façades, agrandissement garage, transformation garage, portail, clôture et pergola			en cours d'instruction

Permis de construire						
PC	VIEUDRIN Fabrice et ARRIVAT Charlene	120 route de Gravelles	Aménagement habitation			demande d'annulation et retrait
PC	REVELU Damien et Jessica	chemin du Bois Vollet	Construction d'une maison			en cours d'instruction
PC	DOYONNAX Philippe	250 chemin des Gonettes	Création d'un appartement de 48 m <sup>2</sup>			en cours d'instruction
Certificat d'Urbanisme : Cua (Informatif ) Cub (Opérationnel)						
Cua	Maître PORAL Emmanuelle	Salles	Echange VAUCHER / DESGRAND	16/11/2022	Informatif	
Cua	Maître PORAL Emmanuelle	Salles	Echange VAUCHER / DESGRAND	16/11/2022	Informatif	
Cua	Maître BAILLY-JACQUEMET Emilie	Chemin des Claies	Vente DUPRAT / REMOND	16/11/2022	Informatif	
Cua	Maître BAILLY-JACQUEMET Emilie	Chemin de la Combe Baron	Vente DUPRAT - FINE - RASCHITELLI / BOULEY André	16/11/2022	Informatif	
Cua	Notaires Conseils BOURG en BRESSE	80 route de Salles	CORMARECHE Renée			en cours d'instruction

Bertrand DELORME informe le conseil municipal que le permis de construire de Fabrice VIEUDRIN à Gravelle a fait l'objet d'un refus s'agissant d'une zone agricole, un nouveau permis a été déposé. Le premier permis a fait l'objet d'un recours de la Préfecture qui demande à la commune d'annuler le refus.

Information est donnée sur le Permis de construire de Mme DANNENMULLER qui n'est pas conforme à l'autorisation donnée.

### COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

- Ecole de Musique

Anne SOULARD donne le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 17 octobre : augmentation des tâches administratives, achat d'un piano, bonne santé de l'école, projet de formation professionnelle « enfant handicap », renouvellement du bureau.

- Grand Bourg Agglomération

Françoise LEGOUGE donne le compte rendu des réunions

- urbanisme : relative à la gestion des Zones d'Activités Economiques et des désaccords sur les propositions faites (Principe retenu : donner l'éclairage à la commune avec les accotements. L'entretien des routes sera proportionnel à la portion appartenant à la ZAE.) ;
- finances : où il a été abordé différentes thématiques notamment la gestion du parc des expositions.
- Brigitte DONGUY donne le compte rendu de différentes réunions :
  - Réunion en Préfecture sur le projet du gouvernement de créer 200 brigades de gendarmerie en France, 1 ou 2 brigades seraient créées dans le Département de l'Ain.
  - Réunion cantonale
- présentation du schéma départemental de la lecture publique, la bibliothèque de Saint Martin est classée en secteur B3 pour 25 m<sup>2</sup>. Dans ce schéma il est demandé de faire diverses animations, cela pose un problème de locaux, qui anime et avec quels moyens.
- présentation du plan seniors 2022-2028 axé sur le maintien des personnes à domicile, sur le développement des MARPA, 27 000 000 € sur 5 ans sont prévus.
  - AMF : Réunion de bureau de l'AMF avec le SDIS. Présentation du SDIS, 14 000 transports ont été faits pour combler le manque d'ambulances privées, ce qui occasionne une grosse dépense. Les SLIS remplacent les CPINI. Augmentation de la cotisation des communes au SDIS : 6,33 %.
  - Grand Bourg Agglomération
- Commission sports et loisirs : étude de demande de subvention, 16 demandes, 4 refus.
- Conférence des maires : crainte pour les budgets 2023 en raison de la suppression de la CVAE, quelles orientations et évolutions ?, dépenses en augmentation (énergie, masse salariale), risque d'y avoir une augmentation de la taxe GEMAPI. Arrêt des déchets de tonte en déchèterie au 1<sup>er</sup> mars 2023, avec tolérance jusqu'au 1<sup>er</sup> juin.
- Christian FONTAINE donne le compte rendu de différentes réunions :
  - Assemblée du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain : signature avec Orange pour mise en place d'outils dans le cadre du projet « territoires intelligents ».
  - Ecole : changement de l'autocom analogique suite à une panne
  - Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain : réunion le 29 novembre pour le projet d'aménagement sécuritaire vers les équipements sportifs. Rédaction d'un avant-projet pour consultation de géomètres. Montant estimé T.T.C. 384 000 € avec prévision de subvention de 15 % à confirmer, le coût à la charge de la commune serait de 220 000 €.



Fabrice MAITRE demande où en est le sondage de la route de Gravelles. Préparation par l'Agence Départementale d'Ingénierie du dossier pour la consultation de cabinet de géologues.

Christian FONTAINE informe le conseil municipal qu'une voiture a été brûlée route de Rignat et que toutes les quilles, rue de la mairie, ont disparu.

### QUESTIONS DIVERSES

- Vœux du maire le samedi 7 janvier 2023 à 18 H 30.
- Le prochain conseil municipal aura lieu un samedi matin avec le conseil municipal des enfants.

La séance est levée à 22 H 50.

**Le secrétaire de séance  
Pascal VIEUDRIN**



**Le Maire  
Brigitte DONGUY**



P.V. approuvé lors du conseil municipal du : **21 JAN. 2023**  
Affiché le : **23 JAN. 2023**

